



Les Geignants, les Feignants et le 16 novembre  
La CFDT, la CFTC, l'UNSA et la Fage ont refusé de se joindre à cette initiative. et se proposent de « Rééquilibrer les souplesses accordées aux entreprises par les ordonnances »(sic)

« Que nenni Messires les « Geignants » 1.

Faisons fi de vos courbures d'échine et plates remontrances

Et luttons, debout .... avec les « Feignants » 2. »

1. Geignants = syndicalistes « Autrement » qui ne craignent pas de mettre en garde le Gouvernement mais s'attachent à ne pas l'indisposer ni à se fâcher avec le Medef

2. Feignants = tous celles et ceux qui savent la force que leur unité d'action et de manifestation..et en usent pour mettre le bordel !

## L'EDITO : COLBERT RP

### Un p'tit brin de satisfaction !



Certes, nous n'imaginions quand même pas la foule des A.G propre à ce qu'a connu cette Vieille Dame qu'est Colbert RP. Nous n'espérons pas non plus attirer les médias nationaux sur le futur Village de la Poste mais au moins nos journaux locaux (seule La Marseillaise a envoyé un journaliste) dont leurs lecteurs sont en droit de savoir ce que va devenir ce patrimoine qu'ils ont inscrit dans leur mémoire.

Alors, quand c'est devant une cinquantaine de retraités et actifs réunis (54 me souffle-t-on dans l'oreillette) que notre secrétaire fait la lecture de la Conférence de Presse (que vous pouvez lire dans son intégralité sur le site (<http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>)), quand la Maison des Postières et des Postiers des B du R fut déclarée ouverte, les camarades qui se sont impliqués pour réussir cette initiative pouvaient enfin souffler ....et réfléchir à la continuité de cette action !

## Paroles dites.

Quand vous voulez lutter contre la malhonnêteté, vous vous en prenez aux malhonnêtes.

Quand vous voulez combattre la méchanceté, vous faites la guerre aux méchants...

Macron lui déclare...

Qu'il veut combattre la pauvreté et la précarité. Mais....

**contre qui veut-il guerroyer?**

**16 novembre 2017**

Pour les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens CGT FO – Solidaires – UNEF – UNL – FIDL réunies le 24 octobre 2017, un constat s'impose, celui d'une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité.

**Infos der' : La FSU « s'associe » à la journée du 16.**

Compte tenu de la gravité de la situation, elles décident de faire

**du 16 novembre 2017**

**une journée de mobilisation interprofessionnelle,**

étudiante et lycéenne, par des grèves et manifestations.

Elles invitent les autres organisations syndicales et de jeunesse à s'y associer.

## "Les facteurs devront changer de métier" (P. Wahl, PDG de la Poste)

### ... et les bureaux de Poste se transformer en Maisons de Retraite ? (NdA)

Il n'aime pas trop qu'on le contredise, Imbu de sa personne, Philippe Wahl, le PDG de La Poste sûr de son fait, ce vendredi 20.10.17, devant les présidents des Départements français, à Marseille. *"...si nos facteurs ne changent pas de métier, ils n'en auront plus. Dans quinze ans, le courrier aura disparu. La numérisation de la société, mais aussi son vieillissement, sont des opportunités pour nous tourner vers les services à la personne à domicile ou l'aide sociale".*

Les postiers ont déjà commencé à muter de toute façon. Sachant que l'augmentation du nombre de colis ne compensera pas la chute vertigineuse du courrier, ils sont invités à se tourner vers la "silver économie". Depuis le printemps, les familles peuvent souscrire le service "veiller sur mes parents". Des expérimentations sont en cours, comme le recyclage du papier dans les Et nous serions tentés d'ajouter : « S'ils n'ont plus de courrier, qu'ils se tournent vers les personnes âgées, le recyclage du papier ou qu'ils deviennent Gentil Organisateur du Code de la Route. A moins qu'ils relèvent les compteurs d'eau, qu'ils livrent les médicaments ou apprennent à piloter un drome pour la première ligne de livraison par drones expérimentale du Var

entreprises ou l'organisation du code de la route. Le facteur ne devrait plus passer, en 2020, que la moitié de son temps à distribuer

Sans détour, le discours ne génère pas franchement les vivas de la foule d'élus locaux. Dans l'amphithéâtre plein, les élus ruraux, nombreux, hochent de la tête, sourient ironiquement. Régulièrement, **ils voient dans leur village des bureaux de Poste fermer, ou supplantés par des maisons de services publics.**

**Parfois, c'est le commerçant de la place qui fait office de guichet.**

Mais Philippe Wahl rétorque encore, péremptoire :

*Et à ceux qui émettent des craintes sur la formation ou une concurrence déloyale de La Poste à l'égard des associations d'aides à domicile déjà fragiles, La révolution numérique donnera de la place pour tout le monde*

## MACRON et le MEDEF veulent la BAISSÉ généralisée des RETRAITES, comme en Grèce



### Un accord mortifère, avec des conséquences dramatiques pour les prestations

Les régimes ARRCO et AGIRC vont disparaître le 1er janvier 2019 pour être remplacés par un nouveau régime unique complémentaire. Celui-ci servira de référence au gouvernement Macron pour élaborer sa réforme des régimes de base et des régimes spéciaux. En gelant définitivement les ressources financières de ce nouveau régime, le Medef veut imposer la baisse généralisée des retraites, comme en Grèce ...

Avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 : impossibilité de baisser les retraites en cours de versement. Après le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, fini cette règle. **Les retraites versées pourront baisser, et ce d'au moins 9 % dans les 15 ans à venir.**

La CGT a porté 2 mesures de financement qui suffiraient pour obtenir l'équilibre des comptes du futur régime unique :

- Créer une contribution patronale pour l'égalité salariale Femme/Homme, avec un taux initial de 1% modulé en fonction de l'amplitude des écarts et diminuant au fur et à mesure que les inégalités se réduisent.
- Soumettre, au taux de 10%, des éléments de rémunérations à cotisation patronale comme l'intéressement, la participation, l'épargne salariale, etc.

Ces mesures permettraient d'empêcher la baisse des retraites et rétablirait un bon niveau de pension par rapport au salaire de fin de carrière.

Pour Macron, ce ne sont pas les inégalités qui gangrèment la France mais la jalousie.

Pour la CGT, ce qui gangrène la France ce sont les patrons, les riches et la finance.

## Rien ne suffit aux actionnaires et dirigeants de La Poste

Au premier Janvier 2018, La Poste augmentera ses tarifs de 4.7 % en moyenne portant ainsi le prix du timbre Rouge (j+1) à 0.95 euros soit près de 12 % d'augmentation !

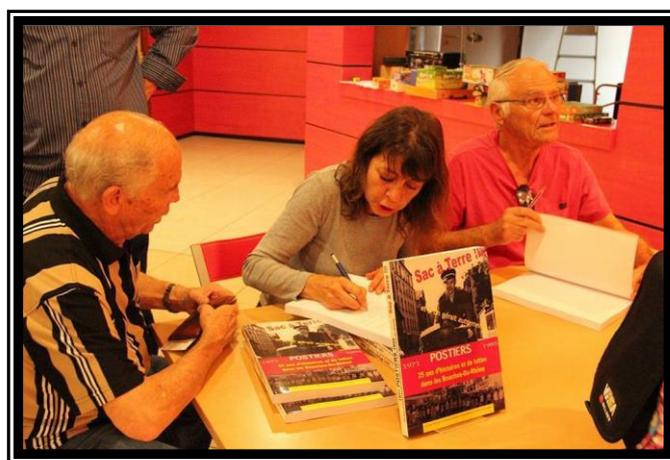
Et pourtant on ne peut pas dire que l'entreprise se porte mal au regard de ses résultats financiers du 1er semestre 2017 avec un CA de 12 Milliards d'euros, un résultat d'exploitation de 761 millions d'euros alimentés notamment par le CICE,

donc par nous contribuables et nos impôts.

## Sac en Terre... ...en terre martégale !

Vendredi 20 octobre 2017, belle soirée à la médiathèque de Martigues pour la rencontre autour du livre " Sac à Terre" écrit par les militants CGT de la Poste 13 avec 70 participants -chiffre identique de la CGT et la Préfecture - et 21 exemplaires vendus.

Mais ils vont finir par l'avoir ce Prix Nobel !



## A la douche...

Combien de flexibles de douche partent à la poubelle parce que la partie métallique ne tient pas d'un côté ?

Pour que ça tienne, il faut le revisser après avoir mis du vernis à ongle (de préférence incolore ou de couleur pâle ou même blanc pour que ça ne se voit pas) sur le pas de vis. Bien badigeonner et revisser. Pour que le tuyau caoutchouc ne se torsade pas avant de visser, faire deux tours en arrière afin qu'une fois vissé il soit en bonne position.



Le vernis à ongle (qui sèche rapidement) a le même effet que le Loctite employé par les pros.

Et bien sûr il faut que ce soit bien sec pour faire cette opération, et attendre au moins 1H avant de réutiliser.

## DROIT DANS SES BOTTES ? PAS SÛR !

### Macron se fait botter les fesses !

La Fédération Nationale des ports et docks CGT a réuni que son accord de branche prime toujours que les ordonnances signées mettant en permettent d'inverser cette hiérarchie des La réforme du code du travail ne s'appliquera Un encouragement et un signal.

Pas si fort que ça ce gouvernement devant des CGT.

PS : Une bonne nouvelle ne venant jamais seule : la aussi de mettre en brèches les Ordonnances. En effet, déplacement... soit tout ce qui concerne la partie rémunérés désormais sanctuarisés au niveau de la branche. et de salaires minimaux hiérarchiques », auxquels il est impossible de déroger par accord d'entreprise, peut-on lire dans l'accord.



obtenu après seulement QUATRE jours sur les accords d'entreprises, place la réforme du code du travail normes. donc pas aux dockers !

travailleurs unis dans leur syndicat

Fédération des Transport vient elle 13e mois, prime du dimanche, frais de négociation de la convention collective est viennent « partie intégrante des sa-

## Le matraquage fiscal des retraités en 6 dates-clés

Le gouvernement va augmenter de 1,7 point la CSG afin de compenser la suppression des cotisations d'assurance-chômage et maladie des salariés du secteur privé.

Une mesure injuste pour des retraités très maltraités qui concerne les pensions de 7 millions de retraités, dont 2,5 millions ne percevront aucune compensation.

Et cela fait 25 ans que leur pouvoir d'achat est régulièrement attaqué par les gouvernements successifs,

### Retour sur 25 ans de coups de bambou fiscaux.

#### 1993 : nouveau mode de calcul

La réforme Balladur a conduit à ce que les pensions des salariés du privé soient calculées sur les 25 meilleures années de cotisation – au lieu des 10 meilleures – avec pour conséquence une baisse de 15 % à 20 % du salaire de référence pris en compte pour le calcul des pensions de retraite et, partant, une baisse corrélative de ces dernières.

De plus le calcul de la revalorisation des pensions de base sont désormais indexées sur l'inflation et non plus sur l'évolution des salaires.

#### 2014 : deux niches fiscales supprimées

La première est la majoration de retraite de 10 % pour charges de famille qui bénéficient aux retraités ayant élevé au moins trois enfants, auparavant exonérée, désormais intégrée dans leur revenu imposable.

La seconde est «la demi-part veuve». Sa suppression a eu un impact substantiel, au regard de l'impôt sur le revenu, mais aussi des taxes locales (taxe d'habitation et/ou taxe foncière). La suppression de ces deux niches fiscales a aussi eu pour conséquence d'assujettir certains retraités au taux normal de CSG de 6,6 %, et non plus au taux réduit de 3,8

#### 2016 : une hausse du reste à charge des frais de santé

La réforme Touraine de 2016 est venue indirectement augmenter le coût des dépenses liées à la santé. Or les retraités représentent la population la plus exposée à ce type de dépenses. La réforme de l'ancienne ministre de la Santé a imposé la limitation des remboursements des frais de santé par les complémentaires.

#### 2013 : pensions gelées et nouvelle cotisation sur la dépendance

Depuis 2013, les pensions complémentaires versées par les régimes complémentaires (l'Arrco et l'Agirc) sont gelées. L'accord signé en 2015 par les partenaires sociaux prévoit pour 2016, 2017 et 2018 une revalorisation égale à l'inflation, diminuée d'un point. (Merci la CGC, la CFDT et le CFTC et au Medef)

Depuis la même année, une nouvelle cotisation sur les pensions de retraite qui a vocation à financer les frais liés à la dépendance : la contribution de solidarité pour l'autonomie (CAS). Prélevée au taux de 0,3 %, elle s'ajoute à la CSG et à la CRDS.

#### 2015 : la fin de la CSG au taux réduit pour 460.000 retraités

Depuis 2015, le taux réduit de CSG est réservé aux retraités dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil (14.375 euros en 2017), alors qu'il était avant applicable aux retraités non-imposables du fait de l'application de réductions fiscales. Quelque 460.000 retraités ont ainsi vu la CSG appliquée sur leur retraite passer de 3,8 % à 6,6 %.

#### 2017 : hausse de la CSG

Actuellement, les prélèvements sociaux opérés s'élèvent à 7,4 % pour la retraite de base et à 8,4 % pour la retraite des régimes complémentaires. Avec la hausse de 1,7 point de la CSG, ces prélèvements s'élèveront à 9,1 % pour la retraite de base et à 10,1 % pour la retraite des régimes complémentaires.



Nous avons posé quelques RTT pour le mois de novembre.

Un peu de repos avant la préparation active du

**REPAS de FIN d'ANNEE \***

qui aura lieu le

Judi 14 décembre

**\*\*\* Avec un impératif ETRE INSCRIT**

UN BEAU CADEAU DE NOËL À